



COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE DU 13 NOVEMBRE 2020

Point sur la restauration :

Les restaurants collectifs restent ouverts dans le respect des consignes sanitaires.

Situation Covid-19 :

Deux heures avant la présente audioconférence, la Direction alertait sur un cas avéré au SIP Tours sud-est. La personne est à l'isolement et à ce jour aucun cas contact n'a été signalé.

La Direction précise que leur réaction a été rapide en liaison avec le médecin de prévention (MP).

La CGT rebondit en reprenant la chronologie des événements qui sont liés à ce cas de Covid-19 constaté.

La personne concernée fait partie – comme trois de ses collègues de ce service – des personnes vulnérables au risque Covid-19. La Direction, dès le vendredi 30 octobre, avait fait passer les consignes suivantes auprès des chefs de service : orienter ces agents vers le médecin de prévention.

Cela n'a pas été fait et c'est uniquement le vendredi 6 novembre – une semaine pleine après – et après intervention de la CGT, que ces collègues ont été informés et ont eu un contact avec le médecin de prévention. La réaction de celle-ci, et de la Direction, a été très rapide, mais encore une fois du temps a été perdu, puisque la cheffe de service n'a informé les agents concernés des mesures mises en œuvre que le mardi 10 novembre, pour une effectivité à partir du jeudi 12 novembre et que la Direction ne s'est pas assurée de la transmission des consignes.

Entre temps, la personne qui a été contaminée a été présente quatre jours sur cinq à l'accueil de Champ Girault, durant la semaine du 2 au 6 novembre, ce qui n'aurait pas été le cas si les informations avaient été transmises sans délai. Rappelons qu'en période de confinement, le risque de contamination le plus fort est au travail ou lors du trajet domicile-travail, le reste du temps les interactions sociales sont limitées au maximum.

Pour la CGT, il y a eu une défaillance avérée durant cette semaine de latence.

Pour la Direction, il n'y a pas eu défaillance mais le système d'alerte peut être amélioré : elle relaiera à nouveau les consignes en cas d'alerte lors des audioconférences avec les chefs de service.

Par ailleurs, suite à la réactualisation de la liste des pathologies, la CGT demande qu'un nouveau recensement soit fait sur les personnes vulnérables.

La Direction attend les déclinaisons de la Direction Générale.

Point sur le télétravail (TLT):

Des cartes sont publiées par la DG sur les taux d'activité et d'utilisation des équipements en TLT par département.

Au 06 novembre, 12 % des agents d'Indre-et-Loire sont placés en TLT : la moyenne nationale (hors Centrale) est de 20 %.

Les 36 ordinateurs portables ont été réceptionnés et installés par la CID le 10 novembre.

À ce jour, 228 personnes sont équipées et à court terme, ce sera 263 collègues.

Pour la Direction, au 20 novembre, le taux d'agents en TLT sera de 34 %.

L'équilibre entre les services est constaté :

- 23 % en trésorerie
- 30 % en SPF
- 40 % en SIP-SIE
- 57 % en Contrôle Fiscal (inclus équipements « nomade »)
- 38 % en Direction (inclus équipements « nomade »)

À la demande de la CGT, la Direction précise qu'il n'y a pas eu de demande liée à l'usage des transports en commun et/ou à la durée de transport infra ou interdépartemental.

La Direction au 09 novembre 2020 a traité toutes les demandes de TLT (recensement septembre 2020 ou au fil de l'eau) et n'a opéré aucun refus.

Elle confirme que la DG a confirmé la possibilité de « sortir » des documents, permettant ainsi de placer des collègues en TLT, initialement non éligibles.

La Direction a évoqué les conditions de travail de ces télétravailleurs : quid des fauteuils attribués suite à aménagement ? Fourniture d'écrans ?

Point sur les fournitures sanitaires :

Le stock de masques est suffisant jusque février 2021.

Questions diverses :

Les consignes ne permettent pas de réaliser les exercices d'évacuation ou attentat, le rassemblement des agents étant proscrit. Le 12 novembre, une note sur les consignes attentat a été diffusée aux chefs de service.

L'ISST intervient en précisant qu'à minima doit être réalisé le test des matériels (comme le fonctionnement des sirènes, le contrôle de l'envoi de messages d'alerte aux collègues en situation de handicap...)

Les collègues impactés par la fermeture d'Hélios les 12 et 13 novembre 2020 ont pu poser une ASA sur un des deux jours par roulement.